

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi

N°MDS/CSPLCP

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

**CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE**

Dakar, le

*Contribution du Ministère du Développement Social à la préparation
de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur le thème :
« Lutte contre la Pauvreté, protection des personnes vulnérables »*

Introduction

La lutte contre la Pauvreté avec son corollaire la protection des groupes vulnérable constitue un axe politique et stratégique majeur du Gouvernement du Sénégal.

Elle s'appuie sur une vision à long terme du développement humain durable du pays qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et capacités productives de tous les segments des populations les plus démunies, tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans tous les secteurs et corps du tissu socio-économique national.

Pour ce faire, le Gouvernement du Sénégal a élaboré selon un processus participatif décentralisé un DSRP qui vient d'être récemment approuvé par le Groupe Consultatif des Bailleurs de Fonds les 12 et 13 juin 2003 à Paris.

Il s'articule autour de quatre leviers fondamentaux à savoir, la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et un dispositif participatif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Pour l'opérationnalisation de cette stratégie nationale, le Gouvernement du Sénégal, s'est doté entre autres mécanismes institutionnels d'un Ministère du Développement Social, chargé, conformément au décret 2002-1122 du 14 novembre 2002 de la conception et de la mise en œuvre des politiques et stratégies d'éradication de la pauvreté, en vue d'assurer **un niveau de vie convenable à l'ensemble de la population.**

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

-----★-----

Ministère de la Famille, du Développement Social
et de la Solidarité Nationale

M.F.D.S.S.N.

Déclaration de Politique Générale de Monsieur le Premier Ministre



**Contribution du Ministère de la Famille,
du Développement Social
et de la Solidarité Nationale**

INTRODUCTION

Conformément à la politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants, de développement social et de solidarité nationale définie par le Chef de l'Etat, le Gouvernement a retenu les options et axes stratégiques ci-après :

1. *Amélioration du statut juridique et socioéconomique de la Femme*
2. *Protection/promotion des Droits de l'Enfant*
3. *Renforcement du rôle des Familles dans le développement socioculturel et économique*
4. *Amélioration des conditions de vie et valorisation des aptitudes et capacités des Anciens*
5. *Amélioration des conditions de vie des groupes sociaux vulnérables*
6. *Renforcement de la dynamique de solidarité nationale et de lutte contre la pauvreté*

Pour chacune de ces options ou axes stratégiques, des mesures et actions concrètes réalisables à court terme (2004) et à moyen terme (2005-2007) sont identifiées et des mécanismes de mises en œuvre et d'évaluation des impacts proposés.

Option stratégique 1 : Amélioration du statut juridique et socioéconomique de la Femme

Le Sénégal a ratifié toutes les conventions sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes et les droits des enfants dont les filles. Il a également adopté des textes de lois pénalisant les violences faites aux femmes et aux filles.

Il s'agira dès lors, pour le Gouvernement, de consolider les acquis obtenus par notre pays dans la promotion du statut de la femme pour être en phase avec les engagements pris dans ce domaine avec la communauté internationale lors des sommets et conférences.

Ainsi, il sera élaboré un 3^{ème} cadre de référence pour la promotion de l'égalité et de l'équité des genres, outil qui permettra de minimiser la marginalisation sociale, politique ou économique des femmes. Le démarrage est prévu en septembre 2004 avec la participation des partenaires au développement (UNFPA, UNIFEM, PNUD, ACDI). Dans ce cadre, il sera élaboré, d'une part, l'énoncé de politique pour l'équité et l'égalité entre les sexes et, d'autre part, les programmes prioritaires d'action.

Par ailleurs, le Gouvernement s'attellera à mettre en place et d'en assurer le fonctionnement dès cette année, un Observatoire des droits de la femme et

de l'enfant, en vue de veiller à l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés par le Sénégal. Cet Observatoire, dont le projet de décret est déjà finalisé, sera un cadre de veille, d'écoute, de réflexion, de proposition et de réaction rapide face à toutes les pesanteurs de nature à empêcher l'épanouissement de la femme et de l'enfant.

Dans le cadre du renforcement des capacités des femmes, un **Centre National d'Assistance et de Formation des Femmes (CENAF)** ainsi que **49 Centres départementaux (CEDAF)** seront construits et équipés sur financement conjoint de la République de Chine et de l'Etat du Sénégal. Ces centres contribueront à la création d'un environnement socio-culturel et juridique favorable à l'épanouissement et à l'éclosion des talents et potentialités des femmes. Un montant de 4 milliards de francs CFA sera mobilisé en 2004/2005 pour la première génération de centres. Des financements additionnels seront recherchés pour que la réalisation complète des infrastructures et la prise en charge de leur fonctionnement soient effectives avant 2007 (voir détails dans Annexes).

Dans le même sillage, le Programme Alimentaire Mondial mettra en œuvre avec le Gouvernement du Sénégal un « **Programme alphabétisation contre nourriture** », destiné à l'alphabétisation et à la formation qualifiante des femmes. Une quantité de 17550 tonnes de vivres pour la période allant de 2004 à 2006 sera mise à disposition. Au total, 53 000 bénéficiaires sont concernées dont 51 000 auditeurs et 2000 formateurs.

Dans le registre socio-économique, la valorisation du potentiel économique des femmes sera également une des préoccupations majeures du gouvernement qui travaillera à améliorer leur accès au crédit, aux intrants et autres ressources productives. Une bonne part des ressources tirées de l'initiative PPTTE sera allouée à la valorisation de ce potentiel économique par l'acquisition de matériels d'allègement des travaux domestiques et de lots d'unités de production ainsi que le renforcement des capacités de gestion et d'appropriation de ces acquisitions. En moyenne, 1000 organisations de femmes seront appuyées chaque année dans ce domaine.

Dans le domaine particulier du **financement d'activités génératrices de revenus**, les mécanismes déjà mis en place (Projet Crédit des Femmes) avec la contribution de la République de Chine et la collaboration d'opérateurs financiers professionnels seront renforcés afin de rendre plus performants le **Fonds de Garantie** placé auprès de la CNCAS et le **Fonds de Crédit** administré par le PCRPE.

A ce titre et sur une contribution conjointe de l'Etat et de la République de Chine pour des montants respectifs de 500 millions de F CFA et 1 million de dollars, il est prévu en 2004 :

- de financer 10000 femmes ;
- de former au moins 1000 femmes en Gestion - Marketing - Dynamique Organisationnelle ;
- de former au moins 1000 femmes en technique de production.

Ces efforts seront maintenus en 2005, voire renforcés par mon Gouvernement qui espère bien, avant la fin en 2006 de la convention liant notre pays à la République sœur de Chine, trouver de nouvelles orientations dans ce cadre.

Dans le domaine de l'agriculture, les femmes assurent une grande partie de la production agroalimentaire et participent ainsi à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire. Ce qui justifie le programme envisagé par le Gouvernement à l'échelle du pays pour les soutenir dans la **production, la transformation et la commercialisation du maïs** en particulier et des produits agricoles en général. Ce programme sera financé sur Fonds propres de l'Etat avec la mobilisation d'une première tranche de 150 millions à partir de juillet 2004 et sera soutenu par des actions de mobilisation sociale autour de la valorisation et de la consommation de nos produits agricoles.

Option stratégique 2 : Protection/promotion des Droits de l'Enfant

En rappel, le Sénégal a souscrit aux recommandations internationales contenues dans la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant, lesquels textes fondent toute notre politique à l'endroit des enfants, celle qui consiste à les protéger et les promouvoir.

C'est pourquoi, le Sénégal s'est inscrit résolument dans la définition et la mise en place d'un cadre juridique favorable à l'application des droits de l'enfant par l'harmonisation de la législation nationale avec la CDE.

En matière de cadre juridique, le gouvernement proposera aux instances compétentes avant la fin de l'année 2004 un certain nombre de textes dont le projet de décret sur l'**Observatoire** précité, le projet de loi portant **Code de l'enfant**, les projets de loi et de décrets portant création du statut des **pupilles de la nation** pour prendre en charge les enfants dont les parents sont victimes du naufrage du bateau Le Joola, etc.

Le Gouvernement s'attellera, aussi, à réaliser à l'horizon 2010, l'objectif d'**enregistrement universel des enfants** avec l'appui des partenaires au développement qui accepteront d'y contribuer dans le cadre d'une grande campagne de mobilisation sociale d'un coût de 1,2 milliard de FCFA.

Il sera également déroulé, en 2005, d'autres partenariats et campagnes de mobilisation sociale pour **lutter contre le trafic des enfants** à travers un programme national d'un coût de 139 millions financé par l'Organisation

Internationale pour les Migrations (OIM) conformément au Plan d'Action de la CEDEAO.

En ce qui concerne l'assistance aux enfants en situation difficile, le Gouvernement consolidera les acquis déjà obtenus avec l'implication des populations et des partenaires au développement. D'autres actions phares dont les financements seront recherchés, sont envisagées dans la période allant de 2006 à 2007 pour :

- la réalisation d'un **Programme Spécial d'appui et d'assistance aux enfants casamançais** d'un coût global estimé à 5 milliards 500 millions de Francs CFA
- et la réalisation d'un **Centre d'accueil, de rééducation et de formation des enfants en situation difficile**, d'un global estimé à 2 milliard de Francs CFA

Dans la prise en charge directe des enfants en situation difficile, voire des enfants déshérités et des talibés, les mécanismes d'intervention déjà opérationnels (Centre Guindi, Projet EVF Daaras) poursuivront les actions de soutien à l'endroit de cette cible, notamment l'accueil, l'écoute et le suivi psychologique de ces enfants ainsi que l'appui aux daaras à travers un **programme d'éducation à la vie familiale**.

Dans les programmes de coopération avec les partenaires dont l'UNFPA, l'UNICEF et l'Italie, le Gouvernement recherchera d'autres moyens de renforcer la prise en charge des enfants déshérités et des talibés ainsi que la **lutte contre les pires formes de travail et d'abus des enfants**, autour de référentiels nationaux majeurs de pilotage et d'actions à élaborer dès cette année. Il s'agit de :

- d'une lettre de politique sociale
- d'un plan d'action national de l'enfant
- d'un programme national de prise en charge de la vulnérabilité

Au total, c'est quelques 8 milliards 998 millions de FCFA que l'Etat va injecter dans la protection et la promotion des droits de l'enfant dans les quatre ans à venir.

Option stratégique 3 : Renforcement du rôle des Familles dans le développement socioculturel et économique

En matière de politique familiale, la vision de Monsieur le Président de la République s'articule, entre autres, autour de l'amélioration des conditions de vie des familles, notamment celles démunies, et le raffermissement du tissu social. C'est pourquoi, le Gouvernement mettra en œuvre un **programme d'amélioration de la situation économique des familles** pour leur permettre de disposer de

moyens matériels, financiers et psychologiques en vue d'assurer leur rôle d'éducation, de formation et de cellule de base de la société.

Ainsi, dans les départements pilotes de Pikine, Bambey, Thiès et Gossas, ledit programme financera 1350 familles en 2004 et 2005 pour un montant global de 500 millions que l'Etat mobilisera incessamment. Il s'agira de financer des exploitations agricoles et d'autres activités génératrices de revenus aptes à fixer les familles dans leur terroir villageois pour lutter contre l'exode rural.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra en œuvre en 2005 un **programme de médiation sociale et de conseil conjugal** en vue de contribuer à l'apaisement social, par la création de **20 centres pilotes de médiation** dans quatre (04) régions pour un montant global de 300 millions que l'Etat inscrira dans son budget.

Dans le cadre de l'action sociale et de l'assistance aux familles démunies, les mécanismes institutionnels en vigueur seront maintenus et renforcés pour :

- Rendre autonome 300 familles démunies par le **financement de micro-projets** évalués à 150 millions par an.
- Rendre accessibles les structures hospitalières et les soins aux couches défavorisées et faciliter la prise en charge médicale et sanitaire des indigents et des familles nécessiteuses par la mise en place effective d'un **Fonds maladies** et la signature d'une convention avec les établissements publics de santé pour un montant de 45 millions de francs par an.
- Soutenir les familles nécessiteuses en mettant à leur disposition des vivres pour un montant de 40 millions par an.

Option stratégique 4 : Amélioration des conditions de vie et valorisation des aptitudes et capacités des Anciens

En ce qui concerne les Anciens, l'Etat s'est engagé à améliorer leurs conditions de vie des anciens par l'allocation d'une subvention de 100 millions de Francs CFA par an sous formes d'aides et de projets générateurs de revenus

Option stratégique 5 : Amélioration des conditions de vie des groupes sociaux vulnérables

Dans le souci d'assurer l'insertion et la réinsertion socio professionnelle des personnes handicapées et des jeunes victimes de toxicomanie ainsi que le traitement et l'encadrement des malades mentaux, le Gouvernement s'est engagé à créer cinq (05) centres à vocation sociale dont le coût global est estimé à 2 milliards 500 millions de francs financés par le budget de l'Etat. Il s'agit de :

- Deux centres de réinsertion sociale des jeunes à Darou Mousty et Kaolack ;
- Un centre d'encadrement et de traitement des malades mentaux à Kaolack ;

- Un centre polyvalent de rééducation, d'insertion et de réinsertion socio-professionnelle des personnes handicapées à Dakar ;
- Un centre pour les enfants déficients intellectuels à Dakar.

Les travaux vont démarrer dans le courant de l'année 2004.

Il s'y ajoute qu'en application des directives issues de Monsieur le Président de la République sur la prise en charge des personnes handicapées, un important **programme de réadaptation à base communautaire (RBC)** est formulé, d'un montant de 4 milliards de francs CFA dont le financement est recherché.

Par ailleurs, toujours en ce qui concerne les personnes handicapées, l'Etat continuera de leur allouer chaque année 100 millions de francs sous forme de **subvention d'aide et d'appareillage**.

Option stratégique 6 : Renforcement de la dynamique de solidarité nationale et de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, des perspectives fort intéressantes en termes d'amélioration des conditions de vie des populations et de renforcement des capacités locales sont envisagées.

En effet, le nouveau **Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP)**, sur financement du PNUD d'un montant de **4.500.000 dollars US** a déjà démarré cette année et se poursuivra jusqu'en 2007. Il vise principalement le renforcement des capacités et des moyens d'existence.

Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP), sur financement de la BAD et du Fonds Nordique pour le Développement, compte boucler d'ici à la fin 2004 toutes les réalisations inscrites dans son programme notamment l'alphabétisation de plus de 36.000 bénéficiaires, la mise en place de 2 400 prêts aux caisses villageoises d'épargne et de crédit, le financement de 290.000 micro-crédits et activités génératrices de revenus et la réalisation de 600 micro-projets d'infrastructures de base.

En outre, **L'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS)**, compte investir pour la période 2004-2005, un montant d'environ 5 milliards 600 millions de Francs CFA au profit des populations cibles à travers l'équipement, le génie civil, l'appui aux organisations de base, l'accès aux infrastructures de base et la microfinance. L'AFDS procédera à l'extension de ses activités dans la région de Ziguinchor, conformément aux Directives de Monsieur le Président de la République.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra en place un **fonds d'appui pour stimuler les initiatives locales** pour un 583 millions de Francs CFA environ à rechercher auprès des partenaires au développement.

Enfin, conformément à la volonté de Monsieur le Président de la République d'apporter une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence qui touchent les personnes sinistrées, déplacées ou en détresse, il est envisagé la **création de villages de solidarité** au niveau des localités touchées par les inondations survenues en 2003.

Le coût desdits villages est évalué à 2 milliards de Francs CFA sur budget de l'Etat.

MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES IMPACTS

Le cadre de référence constitue le Plan d'Action du MFDSSN qui synthétise annuellement l'ensemble de ses interventions (voir annexe).

En d'autres termes, pour chaque secteur, des programmes de développement sont élaborés et décrivent, de manière détaillée, et pour les différents objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution et les résultats attendus.

Sur le plan institutionnel, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la solidarité Nationale a mis en place, à travers des Cellules de Coordination, des outils opérationnels de suivi et d'évaluation des programmes et projets garantissant un impact positif et une synergie avec les autres partenaires au développement.

Les mécanismes de mise en œuvre des actions et mesures envisagées reposeront sur les principes ci-après :

- La concertation, la communication et la participation des populations et de l'ensemble des opérateurs de développement concernés pour se rapprocher davantage des populations cibles ;
- l'efficacité par l'approche du faire-faire;
- l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources financières acquises ;
- l'efficacité et la durabilité des interventions ;
- le renforcement des capacités des agents impliqués dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

La mise en œuvre et la stratégie d'ensemble sont actuellement portées par des campagnes de mobilisation sociale et de communication afin d'accroître le degré d'adhésion et d'appropriation des interventions par les populations bénéficiaires.

En ce qui concerne l'évaluation des impacts des actions et mesures envisagées, des revues techniques et tripartites (Gouvernement - Bailleurs - Bénéficiaires) sont systématisées afin de mesurer les résultats et impacts sur la demande sociale et le développement économique.

En définitive, le gouvernement ambitionne d'atteindre un taux d'investissement du sous-secteur du développement social de l'ordre de 21% par PTIP, soit 7% par an afin d'approcher en 2008 la norme internationale de 50 % de dépenses de priorités sociales conformément aux mécanismes de l'initiative 20/20.

Au demeurant, pour mieux intégrer les interventions et asseoir une meilleure cohérence des programmes, le département du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la solidarité Nationale ambitionne de mettre en place un cadre unique de référence et d'intervention sous forme de Lettre de politique de développement familial et social (PDFS), à l'image du PDIS et du PDEF.